



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal de la réunion plénière du vendredi 09 juillet 2021 à Champigneulles

Présidence : Gérard SEITZ ;

Membres présents : Agathe LACOMBE, Marc HOOG, Claude KEIME, Gauthier LEGGERI, Christophe MARIE, Jean-Louis MAZZEO, Roland MEHN, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, Pierre TAESCH, Gilles THIEBAUT et Jacky THIEBAUT ;

Membre excusé : Patrice GRETHEN ;

Participe : Jérémy PICART (service des Compétitions).

Gérard SEITZ ouvre la réunion et accueille avec un grand plaisir les membres de la Commission pour cette première réunion plénière de la saison ainsi que Jérémy PICART, salarié du Service des Compétitions.

Il se félicite de la présence de cinq nouveaux membres, Agathe LACOMBE, Gauthier LEGGERI, Christophe MARIE, Jean-Louis MAZZEO et Pierre TAESCH nommés récemment à la Commission par le Comité Directeur de la Ligue et leur souhaite la bienvenue.

Gérard SEITZ veut ensuite remercier les membres sortants, Guy ANDRE, Rodolphe BALLIET et André HAHN pour tout le travail effectué au sein de la Commission ainsi que Gérard CASSEGRAIN qui avait quitté toutes ses fonctions à la Ligue fin 2020.

1. ORGANIGRAMME ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Sur proposition du président Gérard SEITZ, le bureau de la Commission est ainsi composé :

- vice-présidents, Claude KEIME et Jacky THIEBAUT ;
- secrétaire, Bernard PAQUIN ;
- membres, Patrice GRETHEN et Maxime RINIE.

A la demande du Comité Directeur de la Ligue, les réunions des commissions devront être tenues au maximum par visioconférence ou par moyens informatiques.

Chaque membre fait partie de la Commission à part entière. Elle fonctionnera comme par le passé, selon les 4 pôles suivants : Seniors, Jeunes, Féminines et Coupes.

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux de la réunion plénière du 20 mai 2021 et des réunions restreintes du 10 juin 2021, du 24 juin 2021 et du 07 juillet 2021 sont adoptés à l'unanimité.

3. INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

Informés par Gérard SEITZ des problèmes de santé rencontrés par notre Président de Ligue, Albert GEMMRICH, les membres de la Commission lui souhaitent un prompt et complet rétablissement.

La réforme des compétitions Seniors telle que proposée par la Commission et validée par le Comité Directeur, a été acceptée par les clubs à plus de 70 % lors de l'Assemblée Générale du 25 juin dernier.

Le calendrier général Seniors pour la saison 2021/2022 a été approuvé par le Comité Directeur. Il a été récemment publié sur le site de la Ligue. Le calendrier des compétitions Féminines sera validé prochainement par le Comité Directeur et celui concernant les Jeunes devra être adapté au format des compétitions qui n'est pas encore arrêté.

Des réunions par visioconférence sont prévues avec les clubs fin août et début septembre selon les niveaux, afin de faire une mise au point avant les compétitions.

4. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Les engagements des équipes pour la nouvelle saison ont été effectués tardivement et ont nécessité de nombreuses relances auprès des clubs concernés. Ils seront clos le 10 juillet sauf pour les équipes féminines U18 R2 à 11 qui ont un délai supplémentaire jusqu'au 31 juillet.

COMPETITIONS FEMININES

• Championnat R1F

- Pris note et acte le non engagement pour la saison 2021/2022 en compétition féminine séniors de **STRASBOURG FCOSK06**, maintenue sportivement en championnat de Régional 1F.
- Il est ainsi acté la présence d'une place vacante.
- Les places vacantes sont comblées selon les modalités indiquées à ce titre dans le procès-verbal du Comité Directeur de la Ligue du 09/06/2021 « 10. b) Places vacantes à l'issue de la saison 2020-2021 »

- Le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation,

- En tout état de cause, le dernier d'un groupe ne pourra être repêché. Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées,

- Après la réalisation des alinéas ci-dessus, il sera alors procédé à une ou des accessions supplémentaires,

- Dans le cas où il conviendrait de départager des équipes, il sera fait application des règles de départage prévues dans les textes de la LGEF adaptées par décision du Comité Directeur de la LGEF du 16 mai 2020.

- Départage des classés deuxièmes aux quotients sur la base du classement final de la saison 2019/2020* :

	Clubs	Quotient c 5 meilleures autres équipes
1	MONTIGNY METZ	2.5
2	COLMAR SR	2.4

**Le classé second du groupe C Sarrebourg FC ayant déjà accédé.*

- a) Accession supplémentaire suite à place vacante en Régional 1F (le meilleur classé second): MONTIGNY METZ

- **Championnat R2F**

- Suite au refus d'accession en R2F de LONGEVILLE ST AVOLD pour le secteur Lorraine.
- Suite à la montée de MONTIGNY LES METZ dans le championnat R1F
- Il est ainsi acté la présence de deux places vacantes.
- Les places vacantes sont comblées selon les modalités indiquées à ce titre dans le procès-verbal du Comité Directeur de la Ligue du 09/06/2021 « 10. b) Places vacantes à l'issue de la saison 2020-2021 »
- Les places vacantes sont comblées par des équipes issues des championnats de districts ou de secteurs, en tenant compte de la répartition par secteur.
- Secteur Lorraine :

Considérant que VEYMERANGE CS (équipe ayant déjà accédé), BLENOD CS (équipe ayant déjà accédé), EPINAL SA 2 (pas d'engagement saison 2020/2021) et THIONVILLE FC (déjà en R2F suite fusion avec Thionville ASPSF), ne peuvent prétendre à une accession supplémentaire en championnat R2F,

La Commission acte l'accession de **COUSSEY ASL** et **LES CÔTEAUX AS** (meilleurs classés second suivants) en championnat R2F.

5. POINT DE SITUATION

- Coupes :

En Coupe de France Seniors, 953 équipes sont engagées. Selon l'organigramme prévu, les équipes des niveaux R1 et R2 seront exemptées du premier tour.

Le tirage au sort du premier tour aura lieu le vendredi 30 juillet à l'Etablissement de Strasbourg.

Le premier tour de la Coupe de France Féminine est fixé au dimanche 12 septembre. Les engagements sont ouverts jusqu'au 15 août. Le tirage au sort aura lieu juste après cette date.

Le premier tour de la Coupe Gambardella CA est fixé au samedi 04 septembre. Le tirage au sort sera effectué début août. Les engagements sont ouverts jusqu'au 15 juillet.

- Championnats :

Les groupes des Championnats Seniors seront publiés le 17 juillet après avoir été validés par le Comité Directeur.

En raison de l'organisation du stage de rentrée des arbitres prévu le samedi 28 août, la Commission décide que toutes les rencontres des Championnats de N3, R1 et R2 seront fixées au dimanche 29 août à 15 h 00.

Les championnats féminins ont connu beaucoup de mouvements récemment. Les niveaux R1, R2 et U18 R1 sont à présent complets. Le barrage pour le titre de champion de R1 est fixé au dimanche 29 mai 2022.

Concernant les championnats de Jeunes, la Commission décide de décaler la date de publication des groupes et du calendrier général dans la mesure où le format de la compétition n'est pas encore choisi selon les territoires.

6. INTERVENTIONS

Gauthier LEGGERI signale qu'en raison de la baisse des effectifs arbitres, certaines rencontres de Jeunes risquent de ne pas être couvertes complètement.

Pierre TAESCH indique que la Commission Régionale des Délégués a été restructurée et qu'à présent, chaque District de la LGEF a créé une commission des Délégués.

Concernant le Futsal, Gilles THIEBAUT évoque la création d'un championnat régional R1 pour la prochaine saison 2021/2022. Il sera constitué de 12 équipes réparties en 2 groupes géographiques de 6 équipes. Les rencontres seront programmées le week-end.

7. AGENDA

- réunion restreinte de la Commission en visioconférence le lundi 12 juillet prochain.

- tirage au sort du premier tour de la Coupe de France le vendredi 30 juillet à l'Etablissement de Strasbourg.

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification par envoi en recommandé à: LGEF – CS 80019 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 CHAMPIGNEULLES ou à l'adresse électronique: appel@lgef.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN